

N°6 – 21 mai 2021



Les restrictions sur le bassin de la Creuse

CREUSE	MAI			JUIN
	du 10 au 16	du 17 au 23	du 24 au 30	du 31 au 6
Leugny (RIVIERE et NAPPE)				

-  Pas de restriction volumétrique
-  Respect du VHR 70 (-30%)
-  Respect du VHR 50 (-50%)
-  Interdiction



Identification de vos points de prélèvements

Chacun de vos points de prélèvement doit être identifié sur site avec son numéro DDT.

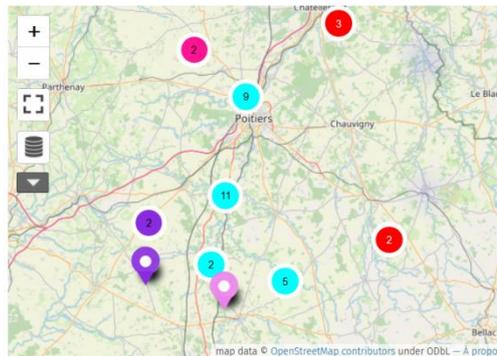
L'inscription du n°DDT peut se faire sous la forme d'une plaque ou d'une écriture à proximité du compteur, ou sur le local technique.

Cette inscription doit être de taille et de couleur lisible.

Suivez l'évolution de la ressource en eau au quotidien

À partir de cette année, vous pouvez suivre l'évolution de votre indicateur de gestion grâce à la carte interactive sur le site de la Chambre d'agriculture de la Vienne.

État de la ressource EAU dans la Vienne



[Voir plein écran](#)

CONTACTS

Chloé SCHMITT : 05.49.44.75.03
chloe.schmitt@vienne.chambagri.fr

Pascale LE ROY : 05.49.44.74.27
pascale.leroy@vienne.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE

Chambre d'agriculture de la Vienne
Agropole, 2133 Route de Chauvigny – CS 35001
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR – Tél. : 05.49.44.74.74
Consulter notre site : www.vienne.chambagri.fr